



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Circulaire : Campagne des formations d'initiative locale Année scolaire 2023/2024

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services départementaux de
l'éducation nationale de la Vienne

Ecole académique de la formation
continue - EAFC

Affaire suivie par

David Févin
Directeur de l'école académique de
la formation continue

Téléphone : 06 21 20 49 02
Courriel : david.fevin@ac-poitiers.fr

Catherine LIAIGRE
EAFC3
Ingénieure de formation
Téléphone : 05 16 52 63 54
Courriel : eafc-fil@ac-poitiers.fr

Rectorat de l'académie de Poitiers
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex

Adresse Physique : 1 av du Futuroscope –
Téléport 1 – bât @4 – Chasseneuil du Poitou

Date : 18/09/2023

Destinataires

Pour attribution

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs d'école
S/c de mesdames et messieurs les inspectrices et Inspecteurs
de l'Education Nationale

Mesdames et messieurs les cheffes et chefs d'établissements du
second degré

Mesdames et messieurs les inspectrices et Inspecteurs de
l'Education Nationale

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs de CIO

Messieurs les secrétaires généraux des DSDEN

S/c de messieurs les IA-DASEN

Mesdames et messieurs les chefs de division

S/c de Monsieur le secrétaire général d'académie.

Pour information

Mesdames et messieurs les membres du groupe d'appui
académique des réseaux ECLORE

Mesdames et messieurs les coordonnateurs départementaux
ECLORE

Mesdames et messieurs les coordonnateurs des réseaux
ECLORE

Mesdames et messieurs les IA-IPR

Mesdames et messieurs les IEN ET EG IO

Mesdames et messieurs les délégués académiques et
conseillers techniques

Mesdames et monsieur les secrétaires généraux adjoints

Sommaire

Circulaire et son annexe (Calendrier) venant préciser le cadre dans lequel
s'inscrit la campagne des formations d'initiative locale et son
aménagement.

Le cadre d'élaboration des formations d'initiative locale (FIL)

L'Ecole académique de la formation continue (EAFC), créée au 1er janvier 2022, répond au 12ème engagement du Grenelle de l'éducation. Elle vise à offrir à tous les personnels un parcours de formation continue, afin d'accompagner chaque agent dans son parcours professionnel.

Les formations d'initiative locale (FIL) viennent s'inscrire dans ce cadre en favorisant le déploiement d'actions de formation de proximité, au plus près de l'environnement de travail des personnels.

Elles ont pour vocation d'accompagner **un collectif** dans une démarche de développement professionnel ayant des effets sur les pratiques pédagogiques, les conditions d'enseignement ou le fonctionnement d'un service.

À ce titre, les formations dispensées partagent des principes communs qui sont rappelées *infra*.

Les FIL s'adressent à tous les collectifs désireux de se former sur des sujets en lien direct avec leurs compétences métiers et les priorités identifiées au plus près de leurs pratiques. L'offre proposée peut être à l'initiative des IEN et des équipes d'école dans le premier degré, ou bien des chefs d'établissement, des équipes d'établissement dans le second degré, des coordonnateurs des réseaux ECLORE, ou bien encore de tout collectif de personnel. Une attention particulière sera portée sur les collectifs du 1^{er} degré et des personnels administratifs.

Pour l'année scolaire 2023-2024, vous pourrez ainsi déposer des demandes de FIL tout au long de l'année via un formulaire. L'EAFC étudiera les demandes selon le calendrier annexé à ce document (5 à 6 périodes de régulation par année).

Toute demande déposée pendant ou après la période de traitement sera étudiée lors la période suivante.

La période de traitement par l'EAFC comprend :

- La phase de récupération des demandes de FIL
- La phase d'analyse et d'échange
- La phase de régulation
- La phase d'intégration dans GAIA, à partir de laquelle la FIL peut être mise en oeuvre

Par exemple : une demande déposée le 12 octobre sera étudiée à compter du 7 décembre.

La présence des personnels concernés par ces formations de proximité ne doit pas entraîner de diminution du temps d'enseignement dû aux élèves.

Le cadre dans lequel s'inscrit la démarche de proposition de FIL :

- La déclinaison des priorités nationales de formation 2022-2025 (en *annexe*) constitue le cadre réglementaire dans lequel les demandes d'actions de formation doivent s'inscrire.
- Les 4 axes du projet académique constituent le deuxième cadre de référence
- Le projet de réseau Eclore pour toutes les actions qui émanent d'un collectif de personnels entre également dans un cadre conforme.
- Prenant en compte le processus d'évaluation des établissements, l'offre FIL pourra prendre appui sur les plans d'actions qui émaneront des rapports d'évaluation externes pour les établissements concernés.
- Pour les services déconcentrés, les demandes de FIL pourront s'adosser aux projets de service.

La demande qui sera proposée répondra aux grands principes suivants :

- **Les formations alternant période de formation et pratique de terrain seront privilégiées.** Les formations devront décliner les processus par lesquels les stagiaires ayant acquis de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences seront en capacité de les transférer dans le cadre de leurs activités professionnelles quotidiennes.
- **L'offre de FIL veillera à prendre en compte les besoins exprimés par les personnels.** Il s'agira d'associer les collectifs professionnels concernés à la définition des contenus et des objectifs des formations dispensées. Les instances pourront être consultées dès la phase de diagnostic. L'offre proposée est déclinée en lien avec les priorités du territoire énoncée dans le projet de réseau ECLORE et les axes du projet académique.

- **La diversité des publics concernés** : L'offre de FIL peut se décliner dans un cadre pluricatégriel ou catégoriel, pluridisciplinaire ou disciplinaire. L'organisation territoriale de ces formations pourra prendre des formes variées en veillant toutefois à privilégier les regroupements de collectifs professionnels géographiquement proches (au maximum à l'échelle du réseau ECLORE) partageant les mêmes objectifs.
- **La mise en réseau d'EPL, d'écoles, de circonscriptions** pourra également être envisagée lorsque des établissements géographiquement proches partagent les mêmes problématiques. De tels regroupements coordonnés à l'échelle du réseau ECLORE offrent ainsi l'opportunité de partager et de mutualiser des pratiques entre établissements. Cette logique de réseau s'avère tout particulièrement pertinente pour aborder par exemple la problématique de l'orientation des élèves au sein d'un territoire, ou bien celle de l'évaluation des élèves.

Les modalités techniques

La plateforme GAIA Responsable n'est plus l'outil de saisie ! Celle-ci s'opère directement via le formulaire dont voici le lien : <https://enquetespeda.ac-poitiers.fr/index.php?r=survey/index&sid=717445&lang=fr>

J'attire votre attention sur la nécessité de bien compléter le champ qui permettra à l'E AFC d'attribuer les droits SOFIA-FMO aux personnes qui gèreront la mise en œuvre (création de groupe et session, pour l'établissement des ordres de mission).

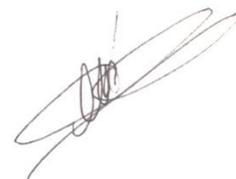
L'E AFC est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : ea-fil@ac-poitiers.fr.

Contacts :

Catherine LIAIGRE, ingénieure de formation responsable des FIL : 05.16.52.63.54

Je vous remercie de votre implication dans la mise en œuvre d'une formation adaptée aux enjeux de chaque territoire.

Pour la rectrice et par délégation
Le Directeur de l'école académique
de la formation continue



Les demandes de fil sont possibles désormais tout au long de l'année en respectant le calendrier suivant de mise en œuvre et sont liées aux axes du projet académique :

- Axe 1 : Pour tous les élèves des parcours scolaires ambitieux**
- Axe 2 : Une pédagogie numérique au service des apprentissages**
- Axe 3 : Vivre ensemble et devenir citoyen**
- Axe 4 : Cohésion et Valorisation de l'engagement des personnels**

Pour l'Axe 1, voici les thématiques liées :

- 100% fondamentaux français
- 100% fondamentaux maths
- Evaluation au service des apprentissages
- Ouverture scientifique
- Compétences psychosociales
- Les besoins éducatifs particuliers
- Etre bien pour mieux apprendre
- Travail Personnel de l'élève
- Liaison collège/lycées
- Orientation et accompagnement
- Ouverture à l'international

Pour l'Axe 2, voici les thématiques liées :

- Partager des outils de pilotage
- Protéger, éduquer, responsabiliser
- Personnaliser collaborer engager
- Numérique levier d'ouverture culturelle et internationale

Pour l'Axe 3, voici les thématiques liées :

- Valeurs de la République
- E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable), Labellisation
- Construire le parcours citoyen
- Education aux Médias et à l'Information & Intelligence Artificielle

Pour l'Axe 4, voici les thématiques liées :

- Groupe de Recherche et Développement Professionnel
- Atelier de pratique d'un collectif
- Qualité de Vie au Travail (Communication Non Violente, corps et voix...)
- Sauveteur Secouriste du Travail
- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

Calendrier indicatif de déroulement des FIL

Date de la 1^{ère} régulation : 20 octobre 2023

Date de 1^{ère} mise en œuvre possible des formations : 13 novembre 2023

ANNÉE 2023/2024 Calendrier de suivi des Formations d'initiative locale

	V1	S2	D3	L4	M5	M6	J7	V8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
SEPTEMBRE																			lancement / communication													
OCTOBRE	1	L2	M3	M4	J5	V6	7	8	9	10	11	J12	V13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
												1ère période récupération				période d'analyse et d'échange				régul .EAFC	Intégration GAIA				VACANCES SCOLAIRES							
NOVEMBRE	1	2	3	4	5	L6	M7	M8	J9	V10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
	VACANCES SCOLAIRES																															
DÉCEMBRE	V1	2	3	L4	M5	M6	J7	V8	9	10	11	12	13	J14	V15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
							2ème période récupération					période d'analyse et d'échange				régul .EAFC		Intégration GAIA				VACANCES SCOLAIRES										
JANVIER	1	2	3	4	5	6	7	L8	M9	M10	J11	V12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	VACANCES SCOLAIRES																															
FÉVRIER	J1	V2	3	4	L5	M6	M7	J8	V9	10	11	12	13	M14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29			
					3ème période récupération	période d'analyse et d'échange							analyse et échange	régul .EAFC	Intégration GAIA				VACANCES SCOLAIRES													
MARS	1	2	3	L4	M5	M6	J7	V8	9	10	L11	M12	M13	J14	V15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	J28	V29	30	31	
																													4ème période récupération			
AVRIL	L1	M2	M3	J4	V5	6	7	L8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	L29	M30		
		période d'analyse et d'échange							régul .EAFC	Intégration GAIA				VACANCES SCOLAIRES																		
MAI	M1	J2	V3	4	5	L6	M7	M8	J9	V10	11	12	L13	M14	M15	J16	V17	18	19	L20	21	22	23	24	25	26	L27	M28	29	30	31	
																												5ème période récupération	période d'analyse et d'échange			
JUIN	1	2	L3	M4	M5	J6	V7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	J27	V28	29	30		
			régul .EAFC	Intégration GAIA																								6ème période récupération mise en œuvre septembre				
JUILLET	L1	M2	M3	J4	V5	6	7	L8	9	10	11	12	S13	D14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	période d'analyse et d'échange				régul .EAFC		Intégration GAIA							VACANCES SCOLAIRES																		
AOÛT	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	L19	M20	M21	J22	V23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	VACANCES SCOLAIRES																															